



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 21 février 2023

**Déclaration d'utilité publique pour le premier tronçon de la ligne nouvelle Montpellier-Perpignan :
déclaration du préfet**

Par décret en date du 16 février 2023, les travaux du premier tronçon de la ligne nouvelle Montpellier-Perpignan (LNMP) ont été déclarés d'utilité publique. Ce tronçon reliera Montpellier à Béziers.

« Le projet de ligne nouvelle Montpellier-Perpignan (LNMP) vient de franchir une étape majeure avec la publication du décret déclarant d'utilité publique et urgents les travaux de la première phase entre Montpellier et Béziers. Cette déclaration d'utilité publique est l'aboutissement de plusieurs années d'études et de concertation. Le projet LNMP permet d'inscrire l'ensemble de l'Occitanie dans la dynamique de la grande vitesse, au service des habitants et des territoires de la région. En plus de désenclaver et de renforcer l'attractivité du territoire, ce projet contribuera à renforcer les mobilités du quotidien en permettant un accroissement de l'offre TER, plus particulièrement sur l'axe littoral ». Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne

Retrouvez [le communiqué de presse](#) du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et du ministère de la Transition énergétique.

CONTACTS PRESSE

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Margot SCHERER
05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

service-presse@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

Retrouvez-nous sur [Twitter](#) et [Facebook](#)